

L'application de ce système a réduit de près de 70% la charge de compensation et ce, entre 2012 et 2015. La réforme relative aux produits pétroliers liquides entre 2012 et 2015 a conduit à la réduction de leur dépassement budgétaire de près de 4,3 MMDH en 2012. La décompensation du prix du gasoil, la suppression des recettes de la péréquation qui a allégé la structure des coûts des carburants, l'entrée en vigueur consécutive de l'homologation des prix des produits pétroliers liquides, la libéralisation définitive des prix des carburants ([www.leseco.ma](http://www.leseco.ma)). Ce sont là certains faits marquants de l'année en cours, comme le rappelle la direction du budget (ministère des Finances) dans sa synthèse du rapport sur la compensation accompagnant le PLF 2016. Selon cette direction, «deux ans après son entrée en application, l'évaluation du système d'indexation affiche un bilan positif aussi bien pour l'État que pour les consommateurs». Selon les chiffres officiels, l'application de ce système a réduit de près de 70% la charge de compensation et ce, entre 2012 et 2015. Ce qui a eu comme impact la contribution au soulagement des finances publiques et «au rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques du pays». À titre d'exemple, les arriérés des produits pétroliers, cumulés durant des années, ont toutes été apurées. «Il y aussi la réaffectation des fonds publics vers l'investissement structurel et pérenne dans les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de l'éducation, la santé et le logement, ainsi qu'au soutien de certaines catégories sociales nécessiteuses», affirme la direction du budget. Cette dernière affirme, aussi, que les consommateurs ont profité des périodes de baisse des cours pétroliers sur le marché international. Mais là, il ne faut pas crier victoire et garder à l'esprit que ces périodes de baisse ne sont pas éternelles. En chiffres, la réforme relative aux produits pétroliers liquides, entre 2012 et 2015, a conduit à la réduction de leur dépassement budgétaire de près de 4,3 MMDH en 2012 et d'éviter les dépassements durant les années 2013, 2014 et prévisionnellement 2015. «Lors des années antérieures à 2013, l'exécution des dépenses annuelles de la compensation faisait constamment ressortir des dépassements par rapport aux crédits initialement ouverts, ce qui avait conduit à l'ouverture de crédits supplémentaires pour assurer la subvention des produits à hauteur de 14 MMDH en 2008, de 18 MMDH en 2011 et de 10 MMDH en 2012», rappelle la direction du budget. L'application du système d'indexation a aussi permis, en 2013, d'apurer progressivement les arriérés cumulés lors des années antérieures et qui ont atteint 22 MMDH en 2012. Là il faut rappeler que les lois des finances de 2013, 2014 et 2015 avaient mobilisé, à cet effet, 10 MMDH, 6,65 MMDH et 7,5 MMDH respectivement. S'agissant de la charge de compensation, la direction précise que «suite à l'indexation des prix des produits pétroliers liquides, cette dernière a été totalement soulagée des dépenses relatives auxdits produits, qui se sont élevées par le passé à près de 33,8 MMDH en 2012». Hausse de la charge de compensation du gaz butane Concernant le gaz butane, il faut savoir que la forte volatilité de son cours sur le marché international, a fait que sa subvention, par bonbonne de 12 kg, a oscillé entre 90 et 44 DH entre 2012 et 2015. Cette volatilité, ainsi que la hausse de la consommation locale, ont fait que sa charge de compensation est passée, durant les cinq dernières années de 10 et 15 MMDH. Sur ce point il faut rappeler que les bruits qui courent, depuis que le gouvernement de Benkirane a commencé son processus de compensation, font état d'un éventuel désengagement de l'État du soutien de ce produit. D'ailleurs, l'annonce en a été faite par le ministre des Affaires générales, en juin dernier. Le ministre parlait de mettre fin à cette subvention, avant fin 2015, contredisant ainsi les affirmations du chef de gouvernement qui lui parlait de désengagement «progressif effectué dans un cadre précis» ([www.leseco.ma](http://www.leseco.ma)) Baisse du prix du sucre sur le marché à international Par ailleurs, la diminution de la subvention à l'importation du sucre suite à la baisse de son prix sur le marché international, a contribué à baisser la charge de compensation de ce produit qui est passée de 5 MMDH en 2011 et 2012 à 3,2 MMDH en 2014. Il faut aussi savoir que la hausse de la production nationale en sucre blanc a fait que le taux de sa couverture de la consommation nationale, soit passé de 20% en 2012, à 29% en 2013, puis à 42% en 2015. «S'agissant de la subvention forfaitaire à la consommation, elle constitue, quant à elle, la partie relativement stable de la charge de compensation du sucre, et n'est tributaire que des quantités consommées. Cette subvention s'est élevée à hauteur de 3,4 MMDH en 2013 et 2014 du budget», note la direction. S'agissant de la farine nationale du blé tendre, sa charge de compensation a enregistré une baisse entre 2011 et 2014. Elle est passée de 3,4 MMDH à 2,2 MMDH. Il faut aussi se rappeler que la campagne céréalière 2014-2015 a enregistré un record de production (110 MQx, dont 55 MQx pour le blé tendre).